

COMMUNE DE COURVIERES
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2026
PROCES-VERBAL

Lieu : Mairie de Courvières

Heure de convocation : 19 heures 30

Président : Yannick FABRE

Secrétaire : Marion SZCZEPANSKI

Membres présents : Yannick FABRE, Christophe GRESSET, Blenda MATEUS, Denis CLÉMENT, Damien SCUDELLER, Brigitte GUICHON, Damien BACQUET, Cyril GROBON, Marion SZCZEPANSKI

Membres excusés : Marie-Josèphe KOVACIC-PANIER, Pauline REGNAUD

Membres ayant participé au vote : 9

Ordre du jour :

- 1. Approbation du compte-rendu du 27/04/2026**
- 2. Désignation des membres aux commissions obligatoires**
- 3. Désignation du Représentant Communal pour la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**
- 4. Désignation d'un correspondant Défense pour la Commune**
- 5. Ouverture du budget annexe « Chaufferie Bois »**
- 6. Mise à disposition du Centre d'accueil pour les associations du village**
- 7. Questions diverses**

1. Approbation du compte-rendu du conseil du 27 avril 2026

Adopté à l'unanimité.

2. Désignation des membres aux commissions obligatoires :

➤ **Commission d'Appel d'Offres (CAO)**

Monsieur le Maire rappelle que cette commission doit être composée, dans les communes de moins de 3 500 habitants, du maire, de 3 titulaires et de 3 suppléants. Il est rappelé que cette commission n'est obligatoirement réunie que pour les marchés passés selon des procédures formalisées.

Une seule liste est présentée :

Titulaires : MATEUS Blenda, GRESSET Christophe, CLEMENT Denis

Suppléants : GUICHON Brigitte, SCUDELLER Damien, GROBON Cyril

Suite au vote à l'unanimité des membres présents, la commission d'appel d'Offres est constituée du maire et de la liste présentée.

(Délibération N°1 18 05 2026)

➤ **Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

Monsieur le maire informe les conseillers que cette commission est composée de 7 membres : le maire, président, et 6 commissaires.

La commune a pour obligation de transmettre à l'administration fiscale une liste de propositions de commissaires.

Sont proposés à l'administration fiscale :

Titulaires : GRESSET Christophe – MATEUS Blenda – CLEMENT Denis – GUICHON Brigitte – GEISSBUHLER Dominique – CLEMENT Céline – PRITZY Marie-Pascale – VAUCHER Jean-Maurice

Suppléants : SCUDELLER Damien – BACQUET Damien – GROBON Cyril – SZCZEPANSKI Marion – KOVACIC-PANIER Marie-Josèphe – REGNAUD Pauline – MARGUET Pascal – TERRAZ Jacques

Les 6 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, seront désignés par le directeur des finances publiques parmi la liste proposée.

La délibération est acceptée à l'unanimité (Délibération N°2 18 05 2026).

➤ **Commission de Contrôle de la Liste Electorale (CCLE)**

Monsieur le maire informe les conseillers que, suite à la modification du mode de scrutin des élections municipales dans les communes de moins de 1000 habitants, cette commission doit être composée d'un conseiller municipal, d'un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire et d'un délégué de l'administration désigné par le préfet.

Il est rappelé que le maire et les adjoints ne peuvent pas siéger dans cette commission.

Brigitte GUICHON se porte volontaire pour siéger à la commission de contrôle de la liste électorale.

La délibération est acceptée à l'unanimité (Délibération N°3 18 05 2026).

3. Désignation du Représentant Communal pour la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité.

La commune doit désigner un représentant pour siéger dans cette commission.

Le conseil délibère à l'unanimité pour que Yannick Fabre soit le représentant de la commune dans cette commission.

(Délibération N°4 18 05 2026)

4. Désignation d'un correspondant Défense pour la Commune

Chaque commune doit désigner un correspondant défense au sein du conseil municipal.

Le rôle de ce correspondant sera :

- Informer les habitants sur la politique de défense, le parcours de citoyenneté, la mémoire des conflits ;
- Sensibiliser les jeunes générations aux enjeux de défense ;
- Animer des actions locales.

Le conseil délibère à l'unanimité pour que Damien BACQUET soit le correspondant défense de la commune.

(Délibération N°5 18 05 2026)

5. Ouverture du budget annexe « Chaufferie Bois »

Suite à la décision au dernier conseil municipal de placer la chaufferie dans les locaux de la mairie, le conseil municipal est en attente d'un nouveau planning et d'un nouveau chiffrage pour relancer la consultation.

Monsieur le maire rappelle la nécessité d'ouvrir un budget annexe pour la future chaufferie bois et régler les premières factures des études réalisées par le cabinet PLANAIR.

Le conseil municipal délibère à l'unanimité pour la création d'un budget annexe en nomenclature M4, soumis à la TVA, avec autonomie financière.

Le conseil autorise, si besoin, le versement d'une avance remboursable du budget principal au budget annexe.

Ce budget sera voté la 1ère quinzaine de juin.

La délibération est acceptée à l'unanimité (Délibération N°6 18 05 2026).

6. Mise à disposition du Centre d'accueil pour les associations du village

Depuis plusieurs années, la commune met à disposition le centre d'accueil une fois par an, pour les associations du village.

Le contrôle de légalité demande à la commune de délibérer sur cette mise à disposition afin de l'officialiser.

Le conseil municipal délibère à l'unanimité pour la mise à disposition gratuite du centre d'accueil une fois par an pour les associations du village. Il est rappelé que les frais de ménage et d'électricité restent toutefois à la charge des associations lors de la mise à disposition.

(Délibération N° DCM 7 18 05 2026)

7. Questions diverses :

- Logements communaux

Plusieurs visites ont été réalisées pour la location du logement au-dessus de la mairie. Une seule candidature ferme est arrivée en mairie.

Le conseil municipal décide donc d'attribuer le logement à Mme Margot BAGINSKI.

Les locataires du petit logement au-dessus de l'école ont informé la commune de leur départ le 1er juin. La commission bâtiment a visité l'appartement. Il faudra prévoir la pose de grilles d'aération aux fenêtres et l'installation de détecteurs de fumée. Remise en location de ce logement au 15 juin.

Les mêmes travaux seront à prévoir dans le grand logement au-dessus de l'école après le départ des locataires.

Remise en location de ce logement au 15 juillet.

- Contrats copieur

Suite à la rencontre avec la société KOESIO, nouveau prestataire pour le copieur de la mairie, un point est fait sur les engagements de la commune.

La commune continue de régler les échéances des anciens contrats SIGEC : 1519 € TTC par trimestre pour la location d'un écran tactile et 2160 € TTC par trimestre pour la location du copieur jusqu'à échéance des contrats. La société KOESIO rembourse cette somme, il

reste à la charge de la commune des frais résiduels d'environ 100 € (forfait consommables)
Le contrat KOESIO s'élève à 2 650€ HT par trimestre. Il sera revu à la baisse après l'épurement de la dette du contrat SIGEC.

- Alambic municipal

Des devis ont été réalisés pour terminer les travaux nécessaires au déplacement de l'alambic dans le local communal, rue des Ecoles.

Le devis d'Alban COURDIER pour la réalisation de la conduite d'eau du conduit de cheminée s'élève à 5 874, 04 € TTC.

Le devis de la société GROBELEC, déjà validé par la municipalité précédente, pour les travaux électriques s'élève à 808,45 € TTC. Il reste à prévoir l'installation d'un radiateur électrique pour la mise hors gel du local l'hiver (coût d'environ 400 €)

Le conseil municipal décide, à 8 voix contre 1, de réaliser ces travaux afin de pouvoir déplacer l'alambic municipal dans le local communal et faciliter le futur aménagement des logements rue de Cuvier.

(Délibération N° DCM 8 18 05 2026)

- Fleurissement

Le fleurissement du village se fera le samedi 6 juin à partir de 9h30. Les habitants sont conviés à participer à l'opération. Rendez-vous au local communal, rue des Ecoles.

- Ecole

Lors du conseil d'école, l'équipe enseignante a indiqué que les effectifs seront importants dans les classes maternelles. Un emploi de service civique permettrait de soulager l'équipe enseignante et l'ATSEM.

Pendant la durée du contrat de service civique, l'indemnité mensuelle s'élève à 619,83 euros nets. Elle se compose de : 504,98 euros versés par l'État, 114,85 euros versés par la structure d'accueil.

Le conseil municipal donne un accord de principe pour l'embauche et le financement par la commune d'un service civique et invite les jeunes du village (16 à 25 ans) qui seraient intéressés à se rapprocher de l'école.

(Délibération N° DCM 9 18 05 2026)

- Déneigement

Lors d'une rencontre avec Christophe CATTET, il a été constaté que le contrat pour le déneigement n'a pas été renouvelé. Il conviendra donc de faire ce contrat avant la saison de déneigement.

Compte-tenu du coût de l'énergie, M. CATTET sollicite une augmentation de 10€ de ces deux prestations pour la commune à savoir 90€/heure pour le passage du télescopique (chauffeur compris) ; 65€/heure (+ 30€ chauffeur) pour le passage du tracteur.

Le conseil municipal valide l'augmentation du tarif de 10 € pour les deux prestations.

(Délibération N° DCM 10 18 05 2026)

- Fête des mères

45 mamans sont inscrites pour la fête des mères le 30 mai.

Rendez-vous est donné à 18h chez Den's pour l'apéritif.

- Réunion des commissions

Réunion de la commission voirie : 8 juin à 18h

- Prochaines réunions de conseil

Conseil municipal : vendredi 5 juin à 19h et lundi 15 juin à 19h30.

Courvières accueillera le conseil communautaire le mardi 29 septembre à 20h au centre d'accueil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Le Président de séance,

Yannick FABRE

Le Secrétaire de séance,

Marion SZCZEPANSKI



A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Szczepanski', is written over a horizontal line.